

2021

www.acerfsformation.com



« Prévention du risque amiante » - Sous-section 4

Selon art. R4412-144 à R4412-148 du Code du travail et les dispositions de l'arrêté du 23/02/2012

Ces actions organisées en nos centres certifiés et animées par des **formateurs diplômés** INRS OPPBTP, sont destinées **aux travailleurs affectés aux opérations d'entretien, maintenance sur matériaux susceptibles de contenir de l'amiante.**



FORMATION RISQUE PLOMB

Connaître le risque et la réglementation permettant de lutter contre le saturnisme.

Public et Objectifs

Tous les personnels de l'entreprise, amenés à organiser ou à intervenir sur tout support contenant de la peinture au plomb. Consultez-nous !



Vos interlocuteurs :

Christine TEISSIER
04 66 29 85 02 - 06 63 47 84 13
c.teissier@acerfsformation.com

Séverine LUCAS
04 66 29 85 02 - 06 63 30 84 13
conseil@acerfsformation.com

CENTRE AIGUES-VIVES

FORMATION PREALABLE			
Catégorie	Durée	Dates	Tarif H.T € / pers
Encadrement technique	5 jours 35h	13, 14 – 20, 21, 22 Septembre	Merci de nous consulter
		14, 15 – 18, 19, 20 Octobre	
		15, 16 – 22, 23, 24 Novembre	
		06, 07 – 13, 14, 15 Décembre	
Encadrement de chantier ou Encadrement cumulé de fonctions	5 jours 35h	13, 14 – 20, 21, 22 Septembre	Merci de nous consulter
		14, 15 – 18, 19, 20 Octobre	
		15, 16 – 22, 23, 24 Novembre	
		06, 07 – 13, 14, 15 Décembre	
Opérateur de chantier	2 jours 14h	13 et 14 Septembre	Merci de nous consulter
		14 et 15 Octobre	
		15 et 16 Novembre	
		06 et 07 Décembre	
RECYCLAGE dans les 3 ans suivant la formation préalable			
Catégorie	Durée	Dates	Tarif H.T € / pers
Encadrement technique	1 jour 7h	22 Septembre – 20 Octobre – 24 Novembre – 15 Décembre	Merci de nous consulter
Encadrement de chantier ou Encadrement cumulé de fonctions		22 Septembre – 20 Octobre – 24 Novembre – 15 Décembre	
Opérateur de chantier		14 Septembre – 15 Octobre – 16 Novembre – 07 Décembre	

2nd SEMESTRE 2021

Centre ACERFS Formation certifié
ZA Lallemande, RN 113 – 30670, AIGUES-VIVES



LES + ACERFS

- **FIT-TEST** (test d'étanchéité et/ou de morphologie)
- **ADR 1.3** : Manipulation de matières dangereuses (dont l'Amiante)
- **UMD** : Unité Mobile de Décontamination pédagogique conforme au référentiel CARSAT,
- Site technique canalisation et couverture,
- Apprentissage de **l'écriture d'un mode opératoire** par nos experts amiante,
- **Ateliers pédagogiques spécifiques** selon les métiers

 **Formation « Assistant(e) Administratif(ve) Amiante »**

28 et 29 Octobre

Centres ACERFS Formation certifiés

- Plateforme pédagogique Amiante de 400m² climatisée
- Formation enveloppe intérieure, extérieure, génie civil, toiture
- 5 salles de réunion
- Vestiaires, douches H/F
- Base de vie, salle de détente
- Parking privatif



Conforme aux exigences **Carsat** Retraite & Santé au travail

2021

www.acerfsformation.com



« Prévention du risque amiante » - Sous-section 4

Selon art. R4412-144 à R4412-148 du Code du travail et les dispositions de l'arrêté du 23/02/2012

CENTRE BAGNOLS-SUR-CEZE

Centres ACERFS Formation certifiés
130 Route de Saint Gervais
30200, Bagnols-Sur-Cèze



Que dit le Code du travail ?

Tout professionnel amené à intervenir sur des matériaux susceptibles de contenir de l'amiante (hors opérations de retrait ou d'encapsulation) doit être formé à la prévention du Risque Amiante selon la Sous-Section 4 définie selon art. R4412-144 à R4412-148 et les dispositions de l'Arrêté du 23/02/2012

Qui est concerné ?

Le risque amiante est présent dans tout bâtiment construit avant le 1^{er} juillet 1997. De ce fait les professionnels (quel que soit leur statut : entrepreneurs, salariés, intérimaires...) de tous les corps de métier du bâtiment sont concernés.



Qui est...

L'ENCADRANT TECHNIQUE ?

Il possède une responsabilité sur les décisions technico-commerciales, les études et l'établissement des documents techniques ou contractuels est amené à procéder à l'analyse des risques avant intervention sur MPCA (matériaux pouvant contenir de l'amiante), et à décider des méthodes et moyens à mettre en œuvre, de la préparation de l'opération au repli du chantier incluant la gestion des déchets.

L'ENCADRANT DE CHANTIER ?

Dans le cadre de son activité prévention, l'encadrement de chantier est amené, sous la responsabilité de l'encadrement technique, à maîtriser l'organisation, la sécurité et le déroulement d'une intervention, de l'installation au repli du chantier et au traitement des déchets.

L'ENCADRANT MIXTE ?

Dans le cadre de son activité prévention, l'encadrement mixte est également amené à maîtriser l'organisation, la sécurité, et le déroulement d'une intervention, de l'installation au repli du chantier et au traitement des déchets.

L'OPERATEUR DE CHANTIER ?

Tout travailleur chargé d'exécuter des travaux, et/ou d'installer, de faire fonctionner et d'entretenir les matériels qui lui sont confiés, dans le respect des procédures, du plan de retrait ou de confinement, ou du mode opératoire.

FORMATION PREALABLE			
Catégorie	Durée	Dates	Tarif H.T € / pers
Encadrement technique	5 jours 35h	06, 07 – 15, 16, 17 Septembre	Merci de nous consulter
		07, 08 – 11, 12, 13 Octobre	
		04, 05 – 08, 09, 10 Novembre	
		02, 03 – 08, 09, 10 Décembre	
Encadrement de chantier ou Encadrement cumulé de fonctions	5 jours 35h	06, 07 – 15, 16, 17 Septembre	Merci de nous consulter
		07, 08 – 11, 12, 13 Octobre	
		04, 05 – 08, 09, 10 Novembre	
		02, 03 – 08, 09, 10 Décembre	
Opérateur de chantier	2 jours 14h	06 et 07 Septembre	Merci de nous consulter
		07 et 08 Octobre	
		04 et 05 Novembre	
		02 et 03 Décembre	

RECYCLAGE dans les 3 ans suivant la formation préalable

Catégorie	Durée	Dates	Tarif H.T € / pers
Encadrement technique	1 jour 7h	17 Septembre – 13 Octobre – 10 Novembre – 10 Décembre	Merci de nous consulter
Encadrement de chantier ou Encadrement cumulé de fonctions		17 Septembre – 13 Octobre – 10 Novembre – 10 Décembre	
Opérateur de chantier		07 Septembre – 08 Octobre – 05 Novembre – 03 Décembre	